

## MAIRIE DE MESQUER



Place de l'Hôtel - BP 43014  
44420- MESQUER

### PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018 À 19 H

L'an deux mil dix-huit, le lundi 10 décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire et Conseiller Départemental.

**Présents :** Monsieur Gilles CHASSIER, Madame Bernadette BROUSSEAU (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Thierry GUYON à la question 1), Monsieur Thierry GUYON (arrivé à la question 2), Madame Chantal LEYE, Monsieur Rémy CHATTON, Adjoint, Monsieur Daniel LEMOINE, Madame Monique TATTEVIN, Madame Françoise GERARD-PELLISSIER, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Monsieur Yves LINGER, Madame Ghislaine du ROSTU, Madame Catherine FOUCAULT, Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Monsieur Olivier MORICE, Madame Sabrina HEBEL, Madame Céline GUILLET, Madame Danielle GAUDRON, Monsieur Joël NEVEUX.

**Absent représenté par pouvoir écrit :** Monsieur Thierry GUYON (ayant donné pouvoir de voter à Madame Bernadette BROUSSEAU pour la question 1).

Madame Bernadette BROUSSEAU a été élue secrétaire de séance.

Assistaient également à la séance : Madame Dany MELNYCZUK, Directrice des Services, Monsieur Philippe ROHOU, Directeur des Services Techniques.

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018 À 19H**

1. Annulation de la délibération du 28 septembre 2009
2. Décision modificative n° 05/2018 – Budget Ville
3. Régime des amortissements
4. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
5. Tableau des effectifs
6. Tarif de vente des DVD « Mesquer, Terre Océane »
7. Cession de la parcelle AB 556 sise allée de la Galerne dans la ZAC de Promota
8. Cession du lot 2 cadastré AD 478p et 666p situé rue de l'Etang
9. Bilan de clôture de la SELA pour la zone de Promota
10. Affaires diverses
  - 10.1 Terrain du mini-golf
  - 10.2 Commission Habitat de CAP Atlantique
  - 10.3 Demande de ralentisseurs
  - 10.4 Avancement des travaux
  - 10.5 EPTB de la Vilaine
  - 10.6 Problème de la connexion ADSL
  - 10.7 Salon des Maires
  - 10.8 Logements à Praderoi
  - 10.9 Festival Vintage
  - 10.10 Borne électrique de la Vigne
  - 10.11 Parc naturel de la Brière

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2018 n'appelant aucune observation, celui-ci est adopté à l'unanimité.

☒ M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une nouvelle délibération concernant la ZAC de Promota. Dans la délibération de septembre 2018, il y a eu une erreur de calcul effectué par la SELA entre le montant HT et le TTC.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité l'ajout de cette délibération.

### **1 – ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 28 SEPTEMBRE 2009**

Lors du conseil municipal du 28 septembre 2009, par délibération la commune avait décidé d'accorder une exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties au taux de 50 % pendant 5 ans pour les logements neufs présentant un niveau élevé de performance énergétique. Depuis sa mise en place, aucun propriétaire n'en a bénéficié.

Depuis, la législation en matière de construction a fortement évolué. Toutes les nouvelles constructions doivent désormais être aux normes RT 2012 (réglementation thermique). En conséquence, cette délibération n'a plus lieu d'être.

Il est donc proposé d'annuler cette délibération.

La Commission Finance du 5 novembre 2018 a donné un avis favorable

Pièce jointe : délibération du 28 septembre 2009

☒ Mme Leye informe que contrairement à ce qui est dit dans la délibération, au moins une personne en a bénéficié, en l'occurrence elle. Dans la délibération, il était précisé que l'exonération ne concernait pas les logements neufs, mes les logements achevés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1989. Elle comprend que pour les logements neufs, cela n'a pas lieu d'être, mais pour les autres logements cela conserve tout son intérêt.

☞ M. Rohou rappelle que lors de ce conseil, une série de délibérations allant dans ce sens avait été prise. Il pense que Mme Leye fait une confusion.

☞ Mme Melnyczuk précise que par délibération du 24 septembre 2007 a été prise la délibération concernant l'exonération pour les logements achevés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1989. Or la délibération dont il est question ce soir, concerne uniquement la construction de logements neufs qui avait été prise en 2009. Une autre délibération concernant les logements anciens avait été prise lors du même conseil. Ce soir, il est juste question de la délibération pour les logements neufs. Celle concernant les travaux pour réaliser des économies d'énergie dans des maisons anciennes s'appliquera toujours. A titre personnel, c'est donc bien au titre des maisons achevées avant 1989 qu'elle a bénéficié de cette exonération et non au titre d'une maison neuve.

☞ Mme Leye confirme que c'est bien dans le cadre d'une maison ancienne qu'elle a obtenu cette aide. Elle précise aussi que pour en bénéficier, les services fiscaux exigent une dépense minimale de 10 000 €, ce qui naturellement limite le nombre de propriétaires sollicitant cette aide. De plus, l'exonération porte uniquement sur la part communale de la taxe. Cependant, elle pense qu'il était nécessaire d'apporter ces précisions. Elle ne voulait pas qu'il y ait d'équivoque.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'annulation de la délibération du 28 septembre 2009 jointe à la présente délibération.**

## **2 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 05/2018 – BUDGET VILLE**

Depuis le début de l'année 2018, la commune et la perception de Guérande travaillent sur l'actif et les opérations d'amortissement qui y sont liées.

Afin de poursuivre les régularisations nécessaires, il est proposé de prendre la décision modificative suivante afin de pouvoir passer des écritures comptables.

A cela, il est nécessaire de faire des ajustements en dépenses de fonctionnement afin d'anticiper les écritures de rattachement de fin d'année.

Pièce jointe : décision modificative n° 05/2018 – budget ville

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 05/2018 jointe à la présente délibération.**

## **3 – RÉGIME DES AMORTISSEMENTS**

Depuis le début de l'année 2018, la commune et la perception de Guérande travaillent sur l'actif et les opérations d'amortissement qui y sont liées.

Afin de poursuivre les régularisations nécessaires, il convient de décider d'une durée d'amortissement du 2041512 « Subventions d'investissements versées ». Il est proposé de fixer cette durée à 5 ans.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve une durée d'amortissement de 5 ans de l'article 2041512.**

## **4 – COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)**

Vu le code général des impôts, notamment l'article L. 1609 nonies C IV,

En 2018, la commission locale d'évaluation des charges transférées a travaillé sur l'évaluation des transferts des charges au 1<sup>er</sup> janvier 2018, en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, et en matière pluviale pour les réseaux busés.

Considérant le travail de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges a remis son rapport au Président,

Il convient de prendre acte du rapport 2018 de la CLECT.

Pièce jointe : rapport 2018 de la CLECT

M. Morice demande quand la compétence est transférée, ce sont les équipes de Cap Atlantique qui viennent quand elles veulent ? Suivant nos demandes ?

☞ Mme Brosseau, dit qu'au bout de 4 ans, elle a compris que c'est aux membres des commissions de faire des demandes. Par exemple, pour ce qui concerne l'eau et l'assainissement ce sont aux élus de la commission GSU (Gestion des Services Urbains) de faire remonter les demandes. Lors de la dernière commission finances, elle a vu une ligne où était inscrite une somme de 240 000 € pour des travaux sur Mesquer. Elle a demandé quels travaux étaient envisagés. A ce jour, elle n'a toujours pas de réponse.

Elle dit que peut être la commune ne sollicite pas assez Cap. Elle a entendu d'autres collègues élus qui sont beaucoup plus demandeurs que nous. Elle suppose que les techniciens sont plus au fait de ces demandes.

☞ M. Rohou dit que les travaux dans le bourg, rue des Caps Horniers sont réalisés justement car les services ont fait ces demandes il y a quelques années déjà. Il précise que des demandes ont aussi été faites pour l'avenue de Bretagne et pour le réseau du bourg.

☞ M. Chassier dit qu'il participe à tour de rôle avec M. Linger à la commission GSU. Il n'a pas le sentiment que les communes soient traitées différemment. La priorisation des demandes est faite par des techniciens qui démontrent par des critères techniques que tel dossier semble plus prioritaire qu'un autre. Nous les Élus, n'ayant pas les connaissances, nous nous fions aux conseils des techniciens. Après, il est certain que nous pouvons penser que nous n'en avons pas assez.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**✓ Prend acte du rapport 2018 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,**

**✓ Approuve le nouveau calcul de l'attribution de compensation pour la Commune de Mesquer,**

**✓ Autorise M. le Maire à signer tout document efférent à cette délibération.**

## **5 – TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le dernier tableau des effectifs présenté au conseil municipal date du 21 décembre 2017.

Au cours de l'année 2018, des agents ont changé de catégorie suite à des avancements de grade.

Un agent a été recruté en novembre 2018 au service des espaces verts en remplacement d'un agent parti en retraite en 2017.

Ainsi les effectifs budgétaires restent inchangés et les effectifs pourvus n'ont été augmenté que d'un agent (espace vert).

Pièce jointe : Tableau des effectifs au 10 décembre 2018

☒ M. Neveux demande s'il serait possible d'avoir une traduction comptable, pour les emplois non titulaires, en équivalent temps plein.

☞ Mme Melnyczuk dit que cela ne pose pas de soucis. Les postes ouverts au titre des emplois non titulaires permettent à la commune de recruter les saisonniers des services techniques, d'animation et les maîtres-nageurs sauveteurs chaque année. Elle dit qu'elle mettra le détail dans le compte rendu.

Sur l'année 2018, comme toutes les années, sur ces postes, ont été recrutés :

Un policier municipal de juillet à août, soit 8 semaines

Pour le service jeunesse :

2 animateurs en juillet et août, soit l'équivalent de 16 semaines

1 animateur en juillet, soit 4 semaines

2 stagiaires, l'un en partie sur juillet et l'autre sur août, pour l'équivalent de 5 semaines

Pour les services techniques :

2 agents d'avril au 8 septembre pour l'équivalent de 42 semaines

Un agent en juillet et août, soit 8 semaines

Un agent du 13 mai à fin août, soit 15 semaines

Pour la surveillance des plages :

9 maîtres-nageurs du 6 juillet au 26 août, soit 7 semaines

L'ensemble des saisons ont représenté un peu plus de deux équivalents temps plein sur l'année 2018.

☞ M. le Maire dit que la commune vient tout juste de recevoir un courrier de la Préfecture précisant bien que les gendarmes mis à disposition sur les communes pendant la période estivale ne sont ni des saisonniers, ni des maîtres-nageurs sauveteurs. Ces derniers sont bien à la charge des communes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs joint à la présente délibération.**

#### **6 – TARIF DE VENTE DES DVD « MESQUER, TERRE OCÉANE »**

En 2016, la commune a sollicité une entreprise afin de réaliser une vidéo promotionnelle de la commune de Mesquer.

Cela a abouti à la réalisation d'un DVD intitulé « Mesquer, Terre Océane ».

Depuis, de nombreuses personnes ont sollicité la commune pour pouvoir l'acquérir. Il est donc proposé de fixer le prix de vente de ce DVD à 5 € l'unité.

☒ M. le Maire en profite pour informer le Conseil Municipal que les enfants de l'Espace Jeunes ont réalisé un film qui s'appelle « confidences agricoles » qui a reçu le 1<sup>er</sup> prix par la MSA au niveau départemental. Ils vont donc aller à Paris concourir au niveau national. Il convient donc de les féliciter.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le prix de vente du DVD « Mesquer, Terre Océane » à 5 €.**

#### **7 – CESSION DE LA PARCELLE AB 556 SISE ALLÉE DE LA GALERNE DANS LA ZAC DE PROMOTA**

Par délibération du 9 avril 2018, la commune de Mesquer a approuvé l'acquisition du lot 4B cadastré AB 556 situé allée de la Galerne dans la ZAC de Promota.

Cette parcelle a été transférée dans le patrimoine communal et mise en vente comme lot à bâtir.

Monsieur et Madame TRUC Bernard et Maryline ont fait une offre d'achat au prix de 146 000 € soit 140 200 € net vendeur.

Monsieur le Maire sollicite, par conséquent, l'accord du Conseil Municipal pour accepter la cession de cette parcelle et l'autorisation de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

☒ M. le Maire rappelle qu'il restait, suite à la clôture de la ZAC de Promota, un terrain à vendre. La commune vient de recevoir une offre pour son acquisition.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Approuve la cession de la parcelle AB 556 sise allée de la Galerne au prix de 140 200 € net vendeur à Monsieur et Madame TRUC Bernard et Maryline.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

#### **8 – CESSION DU LOT 2 CADASTRÉ AD 478P ET 666P SITUÉ RUE DE L'ÉTANG**

La Commune de Mesquer est propriétaire d'un terrain cadastré AD 478 et 666 situé rue de l'Étang.

En 2017, la commune décide de mettre en vente ce terrain en proposant de le diviser en 2 parcelles : un lot d'une contenance de 936 m<sup>2</sup> (lot 1) et un lot d'une contenance de 762 m<sup>2</sup> (lot 2).

Monsieur et Madame DUPONT Pierre-Henry et Arielle ont fait une offre d'achat au prix de 136 000 € soit 130 000 € net vendeur pour le lot 2.

Monsieur le Maire sollicite, par conséquent, l'accord du Conseil Municipal pour accepter la cession de ce terrain et l'autorisation de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Mme Pellissier-Gérard demande si l'enlèvement des poubelles a un lien avec cette vente.

☞ M. le Maire dit que les poubelles ont été brûlées suite à un acte de vandalisme.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Approuve la cession du lot 2 cadastré AD 478p et 666p situé rue de l'Étang au prix de 130 000 € net vendeur à Monsieur et Madame DUPONT Pierre-Henry et Arielle.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

#### **9 – BILAN DE CLÔTURE DE LA SELA POUR LA ZONE DE PROMOTA**

Lors du conseil municipal du 17 septembre 2018, le conseil municipal avait approuvé le bilan de clôture présenté par la SELA précisant que l'opération dégageait un solde positif de 273 674,75 € TTC.

Il avait été convenu avec la SELA, qu'elle déduisait de cette somme la dernière parcelle qui allait revenir à la commune pour un montant de 146 400 € TTC.

Donc la somme à recevoir de la SELA au titre de clôture de la ZAC est donc de 273 674,75 € - 146 400 € soit 127 274,75 € et non de 151 674,75 €

Il convient donc d'annuler la délibération n° 2018-64 et d'en reprendre une nouvelle.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Approuve l'annulation de la délibération n° 2018-64
- Approuve le bilan financier de clôture de la SELA pour la ZAC de Promota pour un montant 127 274,75 €.

## **10 – AFFAIRES DIVERSES**

### **10.1. Terrain du mini-golf**

☒ M. le Maire rappelle que lors d'un conseil municipal précédent, il avait présenté une proposition de vente par les propriétaires de l'ancien terrain du mini-golf à la commune. Nous venons de recevoir l'offre et l'accord des propriétaires pour vendre ce terrain à la commune au prix de 43 000 € (acquisition et frais d'acte). Il conviendra donc que la commission travaux se penche sur les aménagements à y faire notamment pour y mettre des poubelles en remplacement de celles de la rue de l'Etang et créer du stationnement pour des camping-cars.

### **10.2. Commission habitat de Cap Atlantique**

☒ M. Neveux dit que lors de la dernière commission habitat de Cap Atlantique a été présenté l'agence foncière de Loire-Atlantique. Elle achète pour les collectivités du foncier hors terrain SAFER. Elle fait du portage foncier. Le principe est intéressant : elle achète au nom de la collectivité, fait les emprunts puis revend aux communes quelques années plus tard. Cela permet aux communes de ne pas faire un investissement très lourd au départ de leur projet.

☞ M. le Maire dit que Mesquer avait été éligible pour l'acquisition de la colonie de Merquel. Effectivement cela est intéressant pour les collectivités.

### **10.3 Demande ralentisseurs**

☒ Mme Brosseau dit qu'elle a eu une demande pour installer un ralentisseur dans la rue arrivant dans le bourg de Mesquer car les voitures arrivent rapidement. Il s'agirait de profiter des travaux en cours.

☞ M. le Maire dit qu'il souhaite plutôt arrêter l'installation de ce genre d'équipement. La notion de vitesse est très difficile à appréhender. Sur la départementale entre le Carrefour et la sortie de Quimiac, la vitesse est limitée à 70 Km/h. Les relevés effectués ont montré une vitesse moyenne de 67 km/h. Il propose donc d'étudier la situation et de voir si, il y a vraiment un problème de sécurité.

☒ M. Chassier rappelle qu'à la fin des travaux dans le bourg, la commission travaux devra se positionner sur la nature du recouvrement à mettre sur la route : soit un bitume propre sans fioritures, soit un aménagement plus important qui permettrait de valoriser l'entrée de bourg mais plus onéreux. Les entreprises participeront au coût des travaux au prorata de la surface des tranchées qu'elles ont faites.

### **10.4 Avancement des travaux**

☒ M. Philippe Rohou dit que tous les chantiers en cours sont dans les délais. Cap Atlantique vient de terminer les travaux dans le bourg de Mesquer. C'est une autre entreprise qui est entrain de procéder à l'enfouissement des réseaux électriques et qui va poser ensuite les candélabres. Ces travaux devraient s'achever juste avant les vacances de Noël. La mise en service devrait intervenir fin février, début mars. La commune fera la réfection de la voirie quand ces travaux seront terminés. Pour la rue des Cap-Horniers, Cap termine les travaux des réseaux d'eau potable et d'assainissement. Ils seront suivis par ceux d'enfouissement des lignes électriques. L'appel d'offre pour la voirie a été lancée par la commune et les travaux devraient commencer fin janvier et devront s'achever avant les vacances de Pâques. Le conseil départemental devrait prendre à sa charge le tapis d'enrobé considérant que c'est une route départementale. Pour la salle de la vigne, il reste le lot plomberie – chauffage qui est l'un des plus importants et le parquet à poser. La livraison devrait intervenir comme prévu, fin janvier.



### **10.5 EPTB de la Vilaine**

☒ M. Lemoine informe que lors de sa dernière réunion à l'EPTB de la Vilaine il a été présenté la charte de la navigation durable. Cela concerne 17 sites portuaires, 32 zones de mouillages, 10 sites de stockage, 114 cales et accès aménagés. Cette charte est en faveur de la qualité des eaux pour une meilleure prise en compte du respect de la nature par les plaisanciers, aussi bien en mer qu'à terre. Des documents ont été réalisés sur cette charte et peuvent être présentés lors de fête de la mer, comme celle de Mesquer

### **10.6 Problème de la connexion ADSL**

☒ Mme Foucault signale que la connexion ADSL est de plus en plus aléatoire. Elle demande si la commune a connaissance d'une date pour pouvoir bénéficier de la fibre.

☞ M. Rohou dit qu'il n'y a pas de date de fixée. A ce jour, le déploiement de la fibre est en cours sur Mesquer. Les premières connexions devraient pouvoir se faire à partir de l'été prochain.

### **10.7 Salon des Maires**

☒ Mme Foucault a lu que M. Estanget, Président du comité olympique demandait à ce que les petites communes puissent organiser des choses dans le cadre de l'accueil des JO à Paris. Elle demande si les élus ayant été au salon en ont entendu parler et ramené des informations car cela pourrait être sympa que Mesquer puisse proposer quelque chose.

☞ M. le Maire dit qu'il n'a rien entendu sur ce sujet

☒ Mme Foucault demande si des élus sont allés à la conférence concernant l'évolution de la taxe d'habitation suite aux décisions du gouvernement de dégrèvements et de compensation de cette taxe.

☞ Mme Leye dit qu'elle s'est rendue à une conférence sur la taxe de séjour. Elle confirme que cela concerne plus les particuliers et les sites de location comme Airbnb. Il a bien été précisé que les communes devaient bien communiquer sur leurs tarifs et ce dans un certain délai.

### **10.8 Logements à Praderoi**

☒ Mme Leye demande si la commune a des informations sur le démarrage des travaux pour les logements à Praderoi.

☞ M. Guyon dit que normalement, la première pierre pourrait être posée dans le printemps.

### **10.9 Festival Vintage**

☒ M. le Maire demande des informations sur le festival vintage

☞ Mme Melnyczuk dit qu'il se déroulera sur 3 jours, les 3,4 et 5 mai 2019. Tous les soirs, il y aura un concert. Le vendredi sera organisé une concentration de voitures anciennes, le samedi il y aura un salon du vinyle et de la BD en présence de M. Franck Margerin qui dédicacera ses albums toute la journée. Le dimanche, des animations sportives vintages seront organisées ainsi qu'un vide grenier. Pendant toute la durée du festival, les gens pourront visiter une exposition de Margerin. La communication est faite au niveau national, notamment par le Producteur qui prend en charge les concerts. Le projet est bien avancé.

### **10.10 Borne électrique de la vigne**

☒ M. Neveux demande s'il pourrait avoir des chiffres sur la fréquentation de la borne de recharge électrique située à la vigne. Il y a des personnes qui souhaiteraient une telle installation sur Quimiac.

☞ M. Rohou dit qu'il avait déjà interrogé le SYDELA mais qu'à ce jour il est toujours sans réponse. Il rappelle que M. Chatton avait soulevé le problème de connexion car le paiement de la charge se fait par connexion à internet.

☞ M. Chatton dit que les seules voitures qu'il voit sont celles du SYDELA

#### 10.11 Parc naturel de la Brière

☒ Mme Brosseau demande quand la commune sera officiellement membre du Parc Naturel de la Brière

☞ M. le Maire ne sait pas exactement. Le parc de la Brière a voté pour notre intégration et, est en attente de l'arrêté ministériel officialisant l'entrée de Mesquer dans le parc qui devrait sortir avant l'été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Secrétaire de séance  
Bernadette BROSSÉAU



Jean-Pierre BERNARD  
Maire de Mesquer  
Conseiller Départemental

